

2015-01-006-DEEJ

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALP1)

nomenclature: 7.10

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 JANVIER 2015

OBJET: CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT CLAS DE TARNOS – ANNEE SCOLAIRE 2014/2015

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf janvier, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRESENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, M. HERVELIN, Mme BAULON, Mme MONTAUCET, Mme BIRLES, M. LAURENT, M. LECERF, Mme PICAT, Mme CAMBRONERO, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, M. GARANS, M. COUTIER, M. SALLABERRY, Mme CORRIHONS, Mme MOUNIER, Mme PERIMONY-BENASSY, M. SAUBIETTE, M. ROBLES, Mme FAURE

EXCUSES

Mme DESTOUESSE	procuration à	M. GONZALES
Mme BISBAU	procuration à	M. LAPEBIE
M. AJA	procuration à	M. DUBERT
M. POULAERT		
Mme DELAVENNE		
M. CLAVERIE		

SECRETARE DE SEANCE: Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de pouvoirs: 3

Nombre de votants : 30



2015-01-006-DEEJ - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DES CLAS DE TARNOS : ANNÉE SCOLAIRE 2014/2015

Dans le Cadre du Projet Éducatif Territorial Tarnosien, la ville de Tarnos a mis en place, dès 2006, un projet de Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS). Les élus rappellent la volonté de maintenir cette activité complémentaire lors de cette année particulière de mise en place de la réforme des rythmes scolaires, des Temps d'Activités Périscolaires et des Activités Pédagogiques Complémentaires.

Ce contrat est un dispositif d'aide à la scolarité en direction des enfants scolarisés en établissement primaire. Il vise au renforcement de l'égalité des chances des enfants et des jeunes et concourt à la prévention des difficultés des enfants en lien avec leur scolarité.

Monsieur le Maire présente le projet de convention pour l'année 2014/2015 à intervenir avec la CAF afin de recevoir des subventions de fonctionnement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu le projet de convention,

DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention cadre qui précise les objectifs et le financement du projet CLAS.

Vote: 30

Pour: 30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 30 janvier 2015

Le Maire

